

Le 5 janvier 2009

UN NOUVEAU PRÉLÈVEMENT DE 12 MILLIONS D'EUROS SUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT !

Madame, Monsieur,

Dans quelques semaines, vous devrez payer une nouvelle cotisation salariale.

Son montant : **0,15% de votre masse salariale.**

Sont concernés, **tous les artisans du Bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés.**

Ce sont **l'UPA et la Capeb** qui ont créé cette taxe, en prétextant qu'elle servirait à financer le dialogue social dans le Bâtiment.

Dès la signature, en décembre 2001, des accords instituant cette scandaleuse contribution, **la FFB s'est, en votre nom, résolument opposée à leur mise en œuvre.**

Pendant ces sept années, nous avons ainsi réussi à empêcher l'entrée en application de cette taxe.

Nous avons pour cela développé tous les arguments juridiques et politiques et usé de toutes les voies de recours possibles : Conseil d'État, Tribunal de Grande Instance, Cour d'Appel, Cour de Cassation, et même Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Le ministre du Travail a décidé de passer outre et de rendre obligatoire cette cotisation 0,15 au profit de **l'UPA, de la Capeb et des organisations syndicales de salariés (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC).**

À qui fera-t-on croire que 12 millions d'euros par an sont nécessaires pour faire avancer le dialogue social dans l'artisanat ?

Dans le Bâtiment, nous n'avons pas besoin de cet argent pour le faire exister et le rendre vivant. Nous le démontrons tous les jours sans recours à quelque taxe que ce soit.

Ceux qui ont pris la responsabilité d'infliger cette nouvelle taxe aux artisans devront s'en expliquer lors des prochaines élections aux Chambres de Métiers.

Vous aurez là l'occasion de faire entendre votre voix et d'élire ceux qui vous défendent et vous représentent véritablement.

Avec la FFB, soyons les **artisans de notre avenir !**



Pierre TOUNTEVICH
Président du Conseil de l'artisanat